

Qualité de l'emploi au Canada

Discrimination au travail, 2016

Date de diffusion : le 30 mai 2022



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Discrimination au travail, 2016

Aperçu

Près de 10 % des travailleurs au Canada ont déclaré avoir été victime de discrimination ou de traitement défavorable au travail en 2016 et certains groupes étaient plus à risque que d'autres. C'était particulièrement le cas pour les personnes avec une incapacité, les personnes autochtones (vivant hors réserve), et les personnes appartenant à un groupe de population désigné comme minorité visible.

L'expérience de la discrimination au travail peut exposer les personnes qui en sont victimes à des conditions de travail défavorables et à un salaire moins élevé, et leur bloquer l'accès à des postes de supervision et de gestion. Les personnes qui subissent de la discrimination au travail peuvent également avoir un niveau de bien-être psychologique plus faible. Cet indicateur est mesuré en calculant la proportion des travailleurs qui ont déclaré avoir fait l'objet de discrimination ou de traitement défavorable au travail au cours des 12 mois précédents. Des renseignements supplémentaires sont fournis sur le ou les types de discriminations subies et sur les motifs de discrimination.

Tendances historiques

À l'heure actuelle, les données de Statistique Canada provenant de l'Enquête sociale générale (ESG) relatives à l'expérience de discrimination au travail sont disponibles pour une année.

Portrait récent

En 2016, 9,3 % des travailleurs au Canada qui avaient travaillé à un moment donné au cours des 12 mois précédents ont déclaré avoir fait l'objet de traitement défavorable ou de discrimination au travail.

Certains travailleurs sont potentiellement plus à risque de connaître de la discrimination au travail en raison de leurs caractéristiques démographiques ou de leurs circonstances personnelles. C'était particulièrement le cas pour les travailleurs ayant une incapacité, puisque 16,1 % d'entre eux ont déclaré avoir été victime de discrimination ou de traitement défavorable au travail au cours des 12 mois précédents en 2016, comparativement à 6,9 % pour les travailleurs qui n'avaient pas d'incapacité.

Tableau 1

Pourcentage des personnes en emploi au cours des 12 mois précédents (15 ans et plus) ayant connu une expérience de discrimination, selon certaines caractéristiques démographiques, Canada, 2016

Caractéristiques	Pourcentage de personnes en emploi
A une incapacité	16.1
N'a pas d'incapacité	6.9
Autochtone	15.2
Non-Autochtone	9.1
Minorité visible	13.2
Pas une minorité visible	8.2
Femme	11.3
Homme	7.5

Note : À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, totalisation personnalisée.

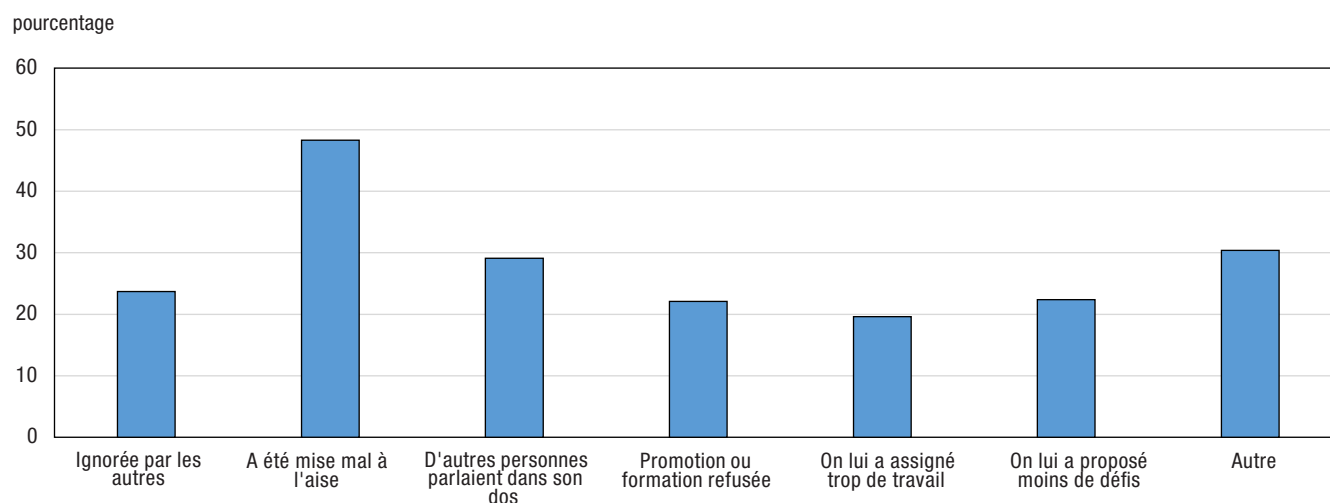
Certains travailleurs font face à la discrimination à chaque jour ou presque à chaque jour, tandis que pour d'autres, il s'agit d'un événement isolé. En 2016, parmi les travailleurs avec une incapacité ayant subi de la discrimination, 35,4 % d'entre eux ont déclaré que cela s'était produit souvent, à chaque jour, ou presque à chaque jour, comparativement à 21,9 % pour les travailleurs qui avaient été victimes de discrimination, mais n'avaient pas d'incapacité.

La Loi canadienne sur les droits de la personne interdit la discrimination fondée sur divers motifs tels que la religion, l'orientation sexuelle et la déficience (incapacité). Environ le quart des travailleurs qui avaient vécu de la discrimination au travail en 2016 ont indiqué que celle-ci était fondée sur l'âge (25,6 %) ou le sexe (24,0 %), alors que 17,6 % ont déclaré qu'elle était fondée sur la race.

Les travailleurs peuvent subir de la discrimination de diverses manières du fait des actions de leurs collègues ou superviseurs. En 2016, « être mis mal à l'aise » était le type de discrimination le plus courant (48,3 % des travailleurs ayant fait l'objet de discrimination), suivi des « gens qui parlent dans votre dos » (29,1 %). Environ le tiers des victimes (30,4 %) ont déclaré avoir subi un type de discrimination qui ne figurait pas dans le questionnaire.

Graphique 1

Type de discrimination subie au travail, personnes en emploi au cours des 12 mois précédents ayant connu une expérience de discrimination (15 ans et plus), Canada, 2016



Note : À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, totalisation personnalisée.

Près de la moitié des victimes de discrimination au travail avaient subi plus d'un type de discrimination en 2016. Un quart (25,0 %) avait fait l'objet de trois types de discrimination ou plus; 21,8 %, de deux types; et 52,7 %, d'un seul type.

Renseignements sur l'indicateur

Description ou définition

L'indicateur de la **discrimination au travail** mesure le nombre de personnes qui ont travaillé à un moment donné au cours des 12 mois précédents et qui déclarent avoir fait l'objet de discrimination ou de traitement défavorable au travail au cours de cette période. L'estimation est exprimée en proportion de toutes les personnes qui ont travaillé à un moment donné au cours des 12 mois précédents.

Des renseignements supplémentaires sont également fournis sur le nombre de fois qu'une personne a fait l'objet de discrimination ou de traitement injuste, le type de discrimination subie et les motifs de discrimination.

Source

Enquête sociale générale – Les Canadiens au travail et à la maison, 2016 (cycle 30).

Renseignements aux fins d'interprétation

L'Enquête sociale générale (ESG) sur les Canadiens au travail et à la maison a pour objet d'explorer les points de vue des personnes au sujet de leur vie au travail et à la maison, de leurs loisirs et de leur bien-être, ainsi que les relations entre ces sphères de la vie. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthodologie employée et la collecte des données, veuillez consulter la page [Enquête sociale générale : Les Canadiens au travail et à la maison \(ESG\)](#).

La situation par rapport à l'incapacité est fondée sur les résultats du [questionnaire d'identification des incapacités \(QII\)](#).

Les estimations tirées de l'ESG sont fondées sur un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. L'analyse est axée sur les différences entre les estimations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %. À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

L'estimation du traitement injuste ou de la discrimination au travail est fondée sur l'autodéclaration et représente par conséquent une mesure subjective de la discrimination.

Dans l'ESG, le concept de personne autochtone inclut les personnes ayant déclaré être Autochtones, soit Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuits, ou les personnes qui ont déclaré appartenir à plus d'un de ces groupes. Les personnes vivant dans les réserves et établissements autochtones dans les provinces et celles vivant dans les territoires sont exclues du champ de l'enquête.

Le concept se distingue de ceux utilisés dans le cadre du Recensement de la population et de l'Enquête auprès des peuples autochtones parce qu'il ne dépend pas du statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités, de l'appartenance aux Premières Nations ou à une bande indienne, ou de l'ascendance. De ce fait, la déclaration volontaire de l'appartenance à un groupe autochtone dans le cadre de l'ESG est entièrement subjective. Elle est semblable au concept « d'identité autochtone » utilisé dans le Recensement.

Autres renseignements connexes

Des données supplémentaires de Statistique Canada sont disponibles sur le sujet suivant :

[Discrimination au travail](#)